

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **12 SEPTEMBRE 2011 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

#### **11,194 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

#### **11,195 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- 30.1 Parents-Ressources des Bois-Francis – Contribution financière;
- 30.2 Journal Les Actualités – Semaine de prévention des incendies – Publicité
- 30.3 Ministère des Transports du Québec – Demande d'identification de la Ville de Kingsey Falls sur les principaux axes routiers
- 30.4 Théâtre des Grands Chênes

#### **11-174 RÉSOLUTION NO 11-174 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

#### **11,196 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2011.

**11-175      RÉSOLUTION NO 11-175  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2011 tel que présenté.

**11,197 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur François Veillette demande à la ville de payer la totalité des coût de réparation de son entrée charretière en raison de la présence d'un monticule en bordure de la rue.

Les membres du conseil informent M. Veillette que M. Éric Hamel, employé aux travaux publics, leur a expliqué en comté plénier la raison pour laquelle ce monticule revient constamment. Selon lui, il y a de l'argile dans la sous-fondation du stationnement de M. Veillette et que celle-ci pousse sur la fondation de la rue, ce qui forme ce monticule. Normalement quand la cause du problème se partage, la facture doit l'être également.

Monsieur Veillette se dit en désaccord avec la décision. Il mentionne que lorsqu'il a acheté sa maison, pendant les 6 premières années, il n'a jamais eu de problème avec son entrée. Le problème est apparu lorsque la ville a refait la fondation de la rue. Il est donc en désaccord de payer pour quelque chose dont il dit ne pas être responsable. Il mentionne également que si la ville fait les travaux et que le problème revient, il se dit prêt à s'en occuper.

Les membres du conseil vont contacter l'ancien inspecteur municipal, M. Yvon Fortier, pour en savoir un peu plus sur la façon dont les travaux avaient été effectués. Le conseil va faire en sorte de déterminer la cause du problème et celui qui en sera responsable, acquittera les frais.

Madame Christine Beaulieu, directrice des communications chez Cascades, s'adresse aux membres du conseil en tant que présidente du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin. Elle mentionne que, le 20 septembre prochain, il y aura une rencontre avec le sous-ministre des Transports et elle aimerait que la ville ait un représentant afin de demander au ministre d'indiquer le nom de Kingsey Falls sur les principaux axes routiers.

Monsieur Denis Beaudoin fait un résumé des négociations qui ont eu lieu avec M. Jean-Bernard Hébert du Théâtre des Grands Chênes. Il explique, qu'encore une fois cette année, M. Hébert ne semble pas vouloir tenir parole concernant la programmation 2012. Il devait présenter sa programmation avant le 31 août et il n'a pas respecté son engagement. M. Beaudoin dit que les membres du comité de promotion touristique ont perdu confiance en M. Hébert et qu'il est temps de mettre fin à l'aide que la Ville et Cascades lui remettent chaque année pour l'exploitation du théâtre. Il demande à la ville de ne plus lui donner d'argent. Il explique aussi aux membres du conseil que les membres du

comité avaient regardé la possibilité de louer le théâtre pour la saison estivale et de l'exploiter. M. Hébert se dit disposé à louer le théâtre pour un an, mais il veut qu'il y ait une promesse d'achat liée à ce bail. M. Beaudoin mentionne que le comité a tenté de mandater un évaluateur pour évaluer la valeur du bâtiment mais, encore une fois, M. Hébert a refusé. M. Hébert fixe le prix de vente du théâtre à 600 000 \$, prix que le comité trouve beaucoup trop élevé.

Comme le directeur du service de sécurité incendie M. Stéphan Jodoin est présent, la mairesse suggère d'aborder immédiatement les points de l'ordre du jour qui touchent ce service. Les membres du conseil sont d'accord.

### **11,198 RÈGLEMENT SUR LES INCENDIES – Avis de présentation**

M. Stéphan Jodoin demande où en est l'adoption du règlement sur les incendies. Le directeur général mentionne qu'il a complété la correction du document avec les modifications qui ont été apportées. Il attend les corrections du conseiller Alain Ducharme concernant les modifications aux dispositions pénales de l'article 8. M. Ducharme remet aux greffier les modifications attendues.

### **AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT SUR LES INCENDIES**

Avis est donné par **Christian CÔTÉ** qu'un **Règlement sur les incendies no 11-01** sera déposé à une session ultérieure.

Une discussion suit sur la tarification incendie et sur l'article paru dans le journal La Nouvelle Union.

### **11,199 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **11,199.1 ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS**

#### **11-176 RÉSOLUTION NO 11-176 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE APPROBATION DIVERSES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le service de sécurité incendie a présenté une demande pour procéder à des achats de matériel et à la vérification et la réparation d'équipements;
- 2 Le service de sécurité incendie dispose des budgets suivants pour ces achats :
  - 2 822 \$ pour l'achat de batteries et de radios CB Cobra;
  - 5 087 \$ pour l'achat d'uniformes et de bouteilles de gaz comprimé;
  - 5 136 \$ pour les tests de boyaux;
  - 4 108 \$ pour l'ajout d'équipements dans le nouveau camion.
- 3 Il y a lieu d'autoriser ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise le service de sécurité incendie à effectuer les dépenses suivants :
  - Achat de 8 batteries pour radios Motorola HT750;
  - Achat de 4 radios CB Cobra pour la circulation routière
  - Achat de 2 chemises officier et un gilet manche longue
  - Achat de 2 bouteilles de gaz comprimé pour détecteur de gaz;
  - Test annuel des boyaux incendie;
  - Ajout des équipements suivants dans le nouveau camion citerne-pompe : tablette dans le casier no 7 et dévidoir et pesée pour feu de cheminée.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE SEPT CENT SEPT DOLLARS (2 707,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du service de sécurité incendie.

#### **11,199.2 FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS**

#### **11-177   RÉSOLUTION NO 11-177 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le service de sécurité incendie a besoin de nouveaux Premiers répondants pour remplacer ceux qui ont quitté et ceux qui quitteront dans un proche avenir;
- 2 Le service a présentement six (6) nouveaux candidats intéressés à suivre la formation pour devenir Premiers répondants pour le service de Kingsey Falls;
- 3 Le Centre de Santé et de Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec démarre un cours de Premiers répondants cet automne;
- 4 Les heures de formation de ces Premiers répondants seront payées après un (1) an de services, demande est faite au conseil de prévoir immédiatement ce montant au budget de l'exercice financier 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la formation de Premiers répondants pour six (6) candidats. Cette formation débutera cet automne.

- 2- **ENGAGEMENT.** Le conseil municipal s'engage à prévoir un montant de **QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT DOLLARS (4 320,00 \$)** dans son budget de l'exercice financier 2012 pour la rémunération des heures de formation payable après un (1) an de services.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du service de sécurité incendie.

**11,199.3 FACTURATION ENTRAIDE INCENDIE – Remplacement de la résolution no 11-150**

**11-178**  
**Modifie**  
**R 11-150**

**RÉSOLUTION NO 11-178**  
**TARIFICATION INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 11-150, le conseil municipal a adopté une tarification pour l'entraide incendie;
- 2 Il y a lieu d'apporter des corrections à la section qui touche les Villes de Warwick et Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MODIFICATION.** La présente résolution modifie la résolution no 11-150 adoptée le 6 juin 2011.
- 2- **TARIFICATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls adopte la tarification suivante :

**Pour les Villes de Warwick et Victoriaville :**

	1 <sup>re</sup> heure (1)	Heure suppl. (2/3 du coût total)	Heure en attente (1/3 du coût total)
<b>Citerne-pompe 2010</b>			
Pompe 100 \$			
Année 2010 100 \$	610,00 \$	406,66 \$	203,33 \$
Capacité de pompage 210 \$			
Capacité de réservoir 200 \$			
<b>Camion échelle 1967</b>	800,00 \$	533,33 \$	266,67 \$
<b>Poste de commandement</b>	600,00 \$	400,00 \$	200,00 \$
<b>Auto-pompe 1982</b>			
Pompe 100 \$			
Année 0 \$	350,00 \$	233,33 \$	116,67 \$
Capacité de pompage 170 \$			
Capacité de réservoir 80 \$			
<b>Pompe portative 55 HP</b>			
200 \$	300,00 \$	200,00 \$	100,00 \$
Capacité de pompage 100 \$			
<b>Pompe portative 10</b>	175,00 \$	116,66 \$	58,33 \$

+ 35 % de bénéfices marginaux / + 8,25 % de frais d'administration
Location 150,00 \$/semaine par équipement+ coût lors de l'utilisation
(1) Le tarif inclut un opérateur du véhicule et les équipements à bord avant les taxes applicables.

- 2- **CONDITION.** Tous les paiements effectués par la Ville de Kingsey Falls pour l'entraide incendie seront faits « sous protêt » et la Ville de Kingsey Falls considère que tous les paiements reçus le seront aux mêmes conditions.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Villes de Warwick et Victoriaville.

### **11,200 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle a participé à la réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin. Elle mentionne que le parc a enregistré un déficit d'environ 35 000 \$ en juillet.

Christiane Lampron a également participé à une réunion de la Maison des jeunes.

Le conseiller Christian Drouin a participé à une réunion de l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls.

### **11,201 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Le rapport du service d'infrastructures, du service d'urbanisme et de la bibliothèque ont été vus en comité plénier. Le rapport de l'administration a été expédié aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Aucune question n'est posée.

### **11,202 COMPTES DU MOIS**

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

## **11-179 RÉSOLUTION NO 11-179 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (448 871,44 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Patenaude, trésorière

## **11,203 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

## **11,204 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. MARTIN CHAMPAGNE ET MME LISANE HOULE**

### **11-180 RÉSOLUTION NO 11-180 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MARTIN CHAMPAGNE ET LISANE HOULE MARGES DE REcul ARRIÈRE AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE « SOLARIUM »**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Martin Champagne et Mme Lisane Houle possèdent une résidence au 108, 12<sup>e</sup> Rang;
- 2 M. Champagne et Mme Houle veulent agrandir leur résidence en implantant un « solarium » à une marge de recul arrière à 6,86 mètres comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul arrière s'appliquant au bâtiment principal tel que prescrit au règlement de zonage no 09-02;
- 3 Un porte-à-faux peut empiéter dans la marge de recul arrière jusqu'à 5 mètres et que le foyer au gaz du solarium en incluant le solarium, empiète à 1,25 mètre dans la marge de recul arrière.
- 4 Il n'y a aucun voisin à l'arrière de la propriété puisqu'il s'agit d'un terrain agricole;
- 5 Le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 6 Le conseil municipal a adopté le règlement no 09-06 sur les dérogations mineures;
- 7 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 8 Aux termes de la résolution no CCU 11-07, Le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorder à M. Martin Champagne et Mme Lisane Houle l'autorisation d'implanter l'agrandissement de leur résidence « solarium » à une marge de recul arrière à 6,86 mètres comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul arrière s'appliquant au bâtiment principal tel que prescrit à l'article 6.2.2 du règlement de zonage n<sup>o</sup> 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 7-E-2, **RANG 13**, du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

**11,205 ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-100**

**11-181 RÉSOLUTION NO 11-181  
ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-100**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le Règlement général G-100 tel que soumis par le greffier.

**11,206 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 11-04 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 09-02 afin d'autoriser certains usager**

**11-182 RÉSOLUTION NO 11-182  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 11-04  
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 09-02 AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 11-04 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 09-02 afin d'autoriser certains usages tel que soumis par le greffier.

**11,207 FORMATION PGMegaGest – Participation de la trésorière**

**11-183 RÉSOLUTION NO 11-183  
FORMATION OFFERTE PAR PG GOVERN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La firme PG Govern offre des formations de mise à jour des logiciels utilisés par la municipalité;
- 2 Il y a avantage à ce que la trésorière puisse bénéficier de ces formations;
- 3 La ville dispose d'un budget de 1 051 \$ pour les formations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** Le conseil municipal autorise la trésorière, Nathalie Patenaude, à suivre la formation PGMegaGest de la firme PG Govern qui aura lieu à Drummondville le 19 octobre 2011.



- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (275,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription à la formation. De plus, la ville défrayera les frais de déplacement afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**11,208 DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX DANS LE 10<sup>E</sup> RANG**

**11-184 RÉSOLUTION NO 11-184  
DEMANDE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS  
PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE  
SUR LE RANG 10**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a complété les travaux remplacement d'un ponceau et de pavage sur le Rang 10;
- 2 La ville avait demandé une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier;
- 3 Le ministre des Transports a consenti une aide de 9 000 \$ pour ces travaux;
- 4 La ville a complété les travaux pour une somme totalisant 70 396,35 \$ tel qu'il appert des informations portées au formulaire prescrit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministre des Transports du Québec de lui verser la somme de **NEUF MILLE DOLLARS (9 000,00 \$)** accordée pour l'année 2011-2012, no de dossier 00015914-1 – 39097 (17) – 2010-06-08-40, à titre de subvention eu égard à des travaux totalisant SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (70 396,35 \$) pour les travaux de pavage sur le Rang 10.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministre des Transports du Québec.

**11,209 TRAVAUX DE PAVAGE – Adjudication du contrat**

**11-185 RÉSOLUTION NO 11-185  
TRAVAUX DE PAVAGE  
CONTRAT À LA FIRME PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit procéder à des travaux de réparation et de correction de pavage de certaines de ces voies publiques, à des travaux de rapiéçage et au pavage d'une section de la rue des Merisiers et de la rue des Cèdres;
- 2 La ville a estimé l'ensemble des travaux à 242 000 \$;
- 3 La ville dispose d'un budget de 54 000 \$ pour le pavage dans le chemin Corriveau qu'elle réalisera en 2011;
- 4 La ville utilisera un montant de 141 714 \$ de la subvention qu'elle s'est vu octroyée dans le cadre du programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013 pour les travaux qu'elle entend réaliser en 2011;
- 5 La ville a lancé un appel d'offres public le 10 août 2011;
- 6 Deux soumissions ont été déposées;
- 7 La firme Pavage Veilleux (1990) inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Pavage Veilleux (1990) inc. de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour les travaux de pavage, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 11-05 datée du 10 août 2011.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants pour les fins de la présente résolution :
  - Travaux de réparation et correction de pavage : **CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT DOLLARS ET CINQUANTE NEUF CENTS (152 528,59 \$)** taxes incluses;
  - Travaux de rapiéçage (patch) : **DEUX CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET DIX-NEUF CENTS (255,19 \$)** taxes incluses, à la tonne, installé;
  - Pavage de la rue des Merisiers sur une longueur de 80 mètres : **SEIZE MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (16 336,85 \$)** taxes incluses;
  - Pavage de la rue des Cèdres sur une longueur de 150 mètres : **VINGT-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS ET TREIZE CENTS (23 195,13 \$)** taxes incluses.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à la firme Pavage Veilleux (1990) inc.

#### **11,210 RÉPARATION DE PAVAGE**

**11-186** **RÉSOLUTION NO 11-186**  
**RÉPARATION DE PAVAGE**  
**CONTRAT À LA FIRME PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a procéder à la construction de trottoirs et à certaines réparations de puisards;
- 2 La ville doit réparer l'asphalte suite à ces travaux;
- 3 La ville dispose d'un budget de 32 032 \$ pour la réalisation des travaux de voirie;
- 4 La firme Pavage Veilleux (1990) inc. a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Pavage Veilleux (1990) inc. de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour les travaux de réparation de pavage.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE DEUX CENTS DOLLARS (5 200,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à la firme Pavage Veilleux (1990) inc.

#### **11,211 RÉFECTION DE LA TOITURE À LA STATION D'ÉPURATION**

**11-187** **RÉSOLUTION NO 11-187**  
**RÉFECTION DE LA TOITURE DE**  
**LA STATION D'ÉPURATION**  
**MANDAT À LA FIRME LES COUVERTURES**  
**MICHEL LAMONTAGNE INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La toiture du bâtiment de la station d'épuration doit être refaite;
- 2 La ville dispose d'aucun montant au budget pour la réalisation de ces travaux;

- 3 La firme Les Couvertures Michel Lamontagne inc. a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls octroie à la firme Les Couvertures Michel Lamontagne inc. de St-Christophe d'Arthabaska le contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment de la station d'épuration, le tout tel que décrit à la soumission no 2006, datée du 15 août 2011.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ DOLLARS (2 325,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Couvertures Michel Lamontagne inc.

**11,212 7, RUE TARDIF – Construction de toits de galerie**

11-188

**RÉSOLUTION NO 11-188  
7, RUE TARDIF  
CONSTRUCTION DE TOITS DE GALERIE  
MANDAT À LA FIRME CONSTRUCTIONS MARTIN CHAPUT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aucun toit ne recouvre trois galeries de la salle municipale;
- 2 La ville dispose d'un montant de 6 831 \$ au budget pour la réfection des escaliers extérieurs;
- 3 Il y a lieu de faire construire des toits afin d'éviter l'accumulation de glace sur ces galeries;
- 4 La firme Construction Martin Chaput a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls octroie à la firme Construction Martin Chaput de Kingsey Falls le contrat pour la construction de trois (3) toits de galerie à la salle municipale (côté gauche et droit vers l'arrière et côté gauche vers l'avant), le tout tel que décrit à la soumission datée du 12 août 2011.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET**

**CINQUANTE-QUATRE CENTS (7 357,54 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Construction Martin Chaput.

**11,213 ACHAT DE PNEUS POUR LE TRACTEUR KUBOTA**

11-189

**RÉSOLUTION NO 11-189  
SERVICE D'INFRASTRUCTURES  
ACHAT DE PNEUS POUR LE TRACTEUR KUBOTA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de remplacer les pneus du tracteur Kubota;
- 2 La ville dispose d'un montant de 2 824 \$ au budget pour l'entretien des véhicules de la voirie;
- 3 La firme Les Pneus Vachon inc. a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Les Pneus Vachon inc. de Danville des pneus pour le tracteur Kubota, le tout tel que décrit à la soumission no 44152 datée du 25 août 2011.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS ET SEIZE CENTS (2 777,16 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**11,214 REMPLACEMENT DU PONT ENJAMBANT LE RUISSEAU FRANCOEUR SUR LE CHEMIN CORRIVEAU – Résolution au ministère des Transports du Québec**

11-190

**RÉSOLUTION NO 11-190  
REEMPLACEMENT DU PONT ENJAMBANT  
LE RUISSEAU FRANCOEUR SUR LE  
CHEMIN CORRIVEAU  
ACCEPTATION DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Transports du Québec doit remplacer le pont enjambant le ruisseau Francoeur sur le chemin Corriveau;
- 2 Suite à une rencontre avec des représentants du ministère, il y a lieu que la ville donne son accord à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- La Ville de Kingsey Falls accepte le projet de reconstruction du pont enjambant le ruisseau Francoeur sur le chemin Corriveau tel que proposé par le ministère des Transport du Québec.
- 2- La Ville de Kingsey Falls veut que le pont soit installé à son emplacement actuel tout en maintenant le tracé actuel.
- 3- Dans l'éventualité où le ministère installerait un pont temporaire, la ville accepte qu'il y ait une seule voie, avec circulation en alternance, pour la durée des travaux estimée à 16 semaines. Le pont temporaire ne devrait pas être limité par la charge.

**11,215 CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC –**  
**Protocole d'entente**

**11-191 RÉSOLUTION NO 11-191**  
**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE**  
**DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre de services partagés du Québec offre aux municipalités un service pour la disposition de biens excédentaires;
- 2 Il y a lieu que la ville signe une entente avec cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente avec le Centre de services partagés du Québec pour la fourniture de services spécialisés ainsi que de personnel qualifié dans la gestion et la disposition des biens excédentaires.
- 2- **SIGNATAIRES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre de services partagés du Québec.

**11,216 DOSSIER ROBERT CHAMBODIE**

Ce point est reporté à une session ultérieure.

**11,217 CLUB DE PÉTANQUE DE KINGSEY FALLS – Taux de location des terrains de pétanque et de la salle pour tournois**

**11-192 RÉSOLUTION NO 11-192  
TAUX DE LOCATION DES TERRAINS  
DE PÉTANQUES ET DE LA SALLE AU  
CLUB DE PÉTANQUE DE KINGSEY FALLS  
LORS DE LA TENUE DE TOURNOIS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Politique de location des salles municipales et de terrains d'activités sportives prévoit un coût de 25,00 \$ par jour pour la location des terrains de pétanque et de la salle pour les tournois organisés par le Club de pétanque de Kingsey Falls;
- 2 Le Club de pétanque de Kingsey Falls demande au conseil municipal de réduire ce coût pour les tournois qui se déroulent sur plus d'une journée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline Pinard-Lampron**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COÛT.** Le conseil municipal conserve le coût pour la location des terrains de pétanque et de la salle pour la tenue de tournois organisés par le Club de pétanque de Kingsey Falls à 25 \$ par jour. Toutefois, lorsque le tournoi se tient sur plus d'une journée, il y aura un coût de 15 \$ par jour additionnel.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Club de pétanque de Kingsey Falls.

**11,218 COURS DE VIOLON – Location d'un local au 13, rue Caron**

**11-193 RÉSOLUTION NO 11-193  
COURS DE VIOLON  
RÉDUCTION DU COÛT DE  
LOCATION DE LA SALLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Marie-Claude Cournoyer offre des cours de violon pour les jeunes de Kingsey Falls;
- 2 Madame Cournoyer demande une réduction du coût de la salle de 15 \$ à 10 \$ pour lui permettre de dispenser les cours à un meilleur prix;
- 3 La ville reconnaît le volet culturel de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COÛT DE LA SALLE.** La ville est autorisée à louer à madame Marie-Claude Cournoyer le local 2C situé au 13 rue Caron à Kingsey Falls au coût de **DIX DOLLARS (10 \$)** taxes incluses par période de cours de violon. Cette diminution du coût de location est valide pour la saison 2011-2012.
- 2 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Marie-Claude Cournoyer.

**11,219 FINANCEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC – Appui à une demande pour l’augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec**

11-194

**RÉSOLUTION NO 11-194  
 APPUI À LA DEMANDE D’AUGMENTATION DU  
 FINANCEMENT STATUTAIRE DES ORGANISMES DE  
 BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC ET À LA MISE SUR  
 PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT  
 GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE  
 DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L’EAU**

CONSIDÉRANT :

- 1 les travaux de la Commission Legendre sur l’étude des problèmes juridiques de l’eau de 1972;
- 2 L’adoption de la *Loi sur la qualité de l’environnement* en 1972;
- 3 Les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d’adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant;
- 4 Le Symposium sur la gestion de l’eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l’importance de la gestion de l’eau par bassin versant;
- 5 Les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *l’eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l’eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l’eau;
- 6 L’adoption du *Cadre général d’orientation de la future politique sur la gestion de l’eau* de 2000;
- 7 L’adoption de la *Politique nationale de l’eau* en 2002 qui propose comme l’un des grands principes de l’eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;
- 8 Les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l’eau* qui stipule que «l’eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle», que «La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise



en compte globale des usages et des plans d'action», que «L'approche sera participative», que «La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions»;

- 9 La première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de «Réformer la gouvernance de l'eau» et les engagements qui y sont rattachés, «Mettre en place la gestion par bassin versant», «Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets»;
- 10 L'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;
- 11 La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;
- 12 La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;
- 13 La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la «constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs»;
- 14 La publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;
- 15 Les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63 % du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;
- 16 L'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau*;
- 17 Que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013;
- 18 L'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

- 19 Le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;
- 20 L'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;
- 21 Les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- 22 L'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Alain **DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

**11,220 PROJET DE LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – Résolution d'appui au mémoire de la FQM**

**11-195 RÉSOLUTION NO 11-195  
LA PLACE DES MUNICIPALITÉS DANS LA  
LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES  
MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

- 2 Les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;
- 3 Le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire
- 4 La Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;
- 5 Dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :
  - de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
  - de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
  - que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
  - qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
  - qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
  - d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
  - de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.
- 6 Lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls appuie les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités

concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

- 2- **COPIE.** Une copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

**11,221 FORUM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE –**  
**Participation de la municipalité**

**11-196 RÉSOLUTION NO 11-196**  
**FORUM DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a été invitée à participer au Forum développement durable qui se tiendra à Victoriaville dans le cadre des fêtes de son 150<sup>e</sup> anniversaire;
- 2 La mairesse est intéressée à y participer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** La mairesse Micheline Pinard-Lampron représentera la Ville de Kingsey Falls au souper conférence du 27 octobre 2011 dans le cadre du Forum développement durable qui se tiendra à Victoriaville.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET CINQ CENTS (74,05 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

## **11,222 SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

### **11-197 RÉSOLUTION 11-197 CONTRIBUTION AU SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

- 1 Il y a lieu d'organiser un souper de Noël pour les employés municipaux;
- 2 La ville dispose d'un budget de 600 \$ pour cette activité;

Sur proposition de  
, appuyée par  
, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS.** La ville accorde un montant maximal de **SIX CENTS DOLLARS (600,00 \$)** taxes incluses pour le souper des Fêtes des employés municipaux.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

## **11,223 AFFAIRES NOUVELLES**

### **11,223.1 PARENTS-RESSOURCES DES BOIS-FRANCS – Contribution financière**

### **11-198 RÉSOLUTION NO 11-198 ASSOCIATION PARENTS RESSOURCES DES BOIS-FRANCS FRAIS DE GARDIENNAGE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 À nouveau, à l'automne 2011, dans le cadre de la Politique familiale, les citoyens de la ville bénéficieront des services de l'Association parents ressource des Bois-Francis;
- 2 À l'occasion, lors de conférences données par cette association, un service de garde d'enfants est offert aux parents intéressés à y assister;
- 3 Certains conférenciers sont payés pour leur participation;
- 4 Lors des rencontres hebdomadaires, des collations seront offertes aux participantes;
- 5 Une demande a été faite à la ville pour défrayer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer certains frais, dont des conférenciers, le service de garde d'enfants lors des conférences et les collations, dans le cadre des

rencontres hebdomadaires de l'Association Parents Ressources des Bois-Francs qui ont lieu sur le territoire de la municipalité.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **SIX CENTS DOLLARS (600,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

### **11,223.2 JOURNAL LES ACTUALITÉS – Semaine de prévention des incendies – Publicité**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de l'offre du journal Les Actualités sans y donner suite.

### **11,223.3 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – Demande d'identification de la Ville de Kingsey Falls sur les principaux axes routiers**

## **11-199 RÉSOLUTION NO 11-199 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'AJOUTER LE NOM DE KINGSEY FALLS SUR LES PANNEAUX D'IDENTIFICATION SUR LES PRINCIPAUX AXES ROUTIERS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls veut accroître son activité industrielle;
- 2 La Ville de Kingsey Falls désire améliorer sa visibilité;
- 3 Le siège social de la compagnie Cascades est sur le territoire de la municipalité;
- 4 La ville accueille sur son territoire deux infrastructures touristiques majeures, soit le Parc Marie-Victorin et le Théâtre des Grands Chênes;
- 5 Le Parc Marie-Victorin et le Théâtre des Grands Chênes accueillent annuellement plus de 60 000 visiteurs;
- 6 Plus de 35 000 véhicules lourds transitent vers Kingsey Falls chaque année;
- 7 L'industrie touristique est un atout majeur pour les commerces aux détails;
- 8 Les personnes de l'extérieur ont besoin d'être bien guidées pour se rendre à Kingsey Falls;
- 9 Le nom de Kingsey Falls n'apparaît pas sur les panneaux indicatifs des principaux axes routiers, soit les autoroutes 20 et 55 et la Route 116;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **DEMANDE.** Le conseil municipal de Kingsey Falls demande au ministère des Transports du Québec d'ajouter le nom de Kingsey Falls sur les panneaux indicatifs situés aux endroits suivants sur les autoroutes 20 et 55 et la Route 116 :

- Autoroute 20 : sortie 185 Est et Ouest;
- Autoroute 55 : sortie 88 Est et Ouest;
- Route 116 :
  - à la hauteur de Richmond, direction Est;
  - à Warwick, direction Ouest, intersection de la route St-Albert;
  - à Victoriaville, direction Ouest, intersection du boul. des Bois-Francis.

2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

#### **11,223.4 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES**

Une discussion a lieu sur l'avenir du Théâtre des Grands Chênes.

#### **11,224 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23 h 10.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Gino Dubé  
Directeur général et greffier

